



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 28 février 2024, Hôtel de Ville de Sierre

(18 heures)

En la présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 décembre 2023 (reçu par e-mail)**
- 3. Election du bureau du Conseil général**
 - a. Présidence
 - b. Vice-présidence
- 4. Adoption des statuts de l'Association intercommunale de la STEP de Granges et demande de cautionnement pour la réhabilitation de la STEP de Granges**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation finale
- 5. Proposition des nouveaux statuts de l'association des écoles primaires et du cycle d'orientation régional de Grône (AEPCORG)**
 - a. Rapport de la commission ad hoc « Nouveaux statuts de l'AEPCORG »
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation finale
- 6. Postulat interpartis « Mobilité douce quotidienne »**
 - a. Développement du postulat
 - b. Votation
- 7. Divers**

Sabine REY
Présidente du Conseil général

Sabine REY

Il est 18h03, nous pouvons donc commencer, avec un peu de silence s'il vous plaît. Monsieur le Président de la Ville, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Au nom du bureau du Conseil général, je vous souhaite la bienvenue dans la Grande Salle de l'Hôtel de

Ville pour le premier plénum ordinaire de cette année 2024. Je salue également le public et la presse. Je rappelle à ces derniers qu'ils ne peuvent en aucun cas prendre la parole au cours de la séance plénière. Je profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue au nouveau secrétaire municipal, M. Benoît EMERY, qui vit ce soir son baptême du feu avec sa toute première assemblée plénière, prologue d'une longue et fructueuse collaboration avec le législatif. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je vous invite à désactiver vos téléphones et à observer le silence durant les débats. Conformément à l'article 3 de notre règlement, le plénum a été valablement convoqué par notre secrétaire, M. Tony SABINO, qui vous a adressé une convocation datée du 12 février 2024, avec indication de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 décembre 2023 (reçu par e-mail)
3. Election du bureau du Conseil général
 - a. Présidence
 - b. Vice-présidence
4. Adoption des statuts de l'Association intercommunale de la STEP de Granges et demande de cautionnement pour la réhabilitation de la STEP de Granges
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation finale
5. Proposition des nouveaux statuts de l'association des écoles primaires et du cycle d'orientation régional de Grône (AEPCORG)
 - a. Rapport de la commission ad hoc
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation finale
6. Postulat interpartis « Mobilité douce quotidienne »
 - a. Développement du postulat
 - b. Votation
7. Divers

Cet ordre du jour appelle-t-il des remarques de votre part ? Puisque tel n'est pas le cas, je passe sans tarder la parole à notre secrétaire pour procéder à l'appel des conseillers généraux.

1. APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX

M. Tony SABINO procède à l'appel des conseillères et conseillers généraux et annonce la présence de 48 personnes.

Sabine REY

Je demande aux scrutateurs de bien vouloir annoncer au bureau les arrivées ou les départs éventuels de conseillers généraux en cours de séance, de manière à pouvoir tenir un décompte précis des voix lors des votes.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 13 DECEMBRE 2023 (REÇU PAR E-MAIL)

Sabine REY

Nous pouvons passer au point 2, l'approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 décembre 2023. Ce PV appelle-t-il des commentaires de votre part ? Puisque tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté. Je tiens à remercier Mme Elisabeth MARCHETTI pour la rédaction de ce procès-verbal, ainsi que notre secrétaire, M. Tony SABINO, pour la relecture attentive de ce document.

3. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Sabine REY

Nous pouvons passer au point suivant, l'élection du bureau du Conseil général. Conformément à l'article 10 de notre règlement, le bureau est élu pour toute la durée de la législature. Cependant, le Conseil général élit lors de la séance constitutive, puis à la première session ordinaire des trois années suivantes, ses président et vice-président choisis parmi les membres du bureau selon un tournoi équitable. L'heure est donc venue pour moi, au terme de cette riche année de présidence, de transmettre les rênes du législatif à une autre membre du bureau qui assumera dès ce soir cette tâche exigeante, mais extrêmement gratifiante. Je souhaite à ma successeuse d'éprouver autant de plaisir et d'honneur que moi dans l'exécution des charges liées à cette fonction. J'espère avoir été digne de la confiance que vous m'avez témoignée et je tiens à vous remercier toutes et tous pour l'excellente collaboration que nous avons eue jusqu'à présent. J'adresse également un chaleureux merci à mes collègues du bureau pour le bon déroulement de nos séances de préparation, avec une mention spéciale à l'attention de notre secrétaire pour le travail abattu ces 12 derniers mois.

a. Présidence

Sabine REY

Nous pouvons ainsi passer à l'élection de la présidence. Mesdames et Messieurs les chefs de groupe, j'attends vos propositions. Mme BETRISEY.

Maryse BETRISEY

(Dysfonctionnement du micro). Ma très chère Daria. Ce n'est pas sans émotion que je vais te présenter ce soir. De ta magnifique ville natale de Padoue jusqu'à notre Cité du soleil, tu en as fait du chemin ! Je te connais depuis de nombreuses années et je t'ai vue grandir. On s'est connues dans le cadre de la musique. Je fus, à une certaine époque, ta professeure de chant quand tu étais adolescente. De groupe de chant (Daria Tonic) en jam session, tu as toujours eu la fibre sociale et associative. Tu t'es toujours investie pour les autres ; avec ton grand cœur, tu veux changer le monde. Donner de ton temps, aider. Investie entre autres, dans l'association villageoise de Muraz, je me souviens très bien de ce soir d'automne 2020, où tu hésitais à te présenter en politique ; tu étais déjà investie dans le parti des Verts depuis de nombreuses années mais jamais tu n'avais voulu te présenter sur une liste. Après une longue discussion et – je dois quand même l'avouer - une bonne bouteille de rouge... (rires) je ne sais plus où j'en suis, non, mais j'ai les souvenirs qui reviennent... tu t'es finalement décidée à signer ce papier. Et comme tu as bien fait ! Brillamment élue, tant au Conseil général que l'année suivante à la députation, tu t'investis corps et âme pour défendre nos idées et tes idées. Et en ce 28 février, tu te retrouves première dame de Sierre et présidente du Conseil général. Je te souhaite une belle année de présidence et j'espère que tu ne vas t'arrêter en si bon chemin. Et, à la fin de ce plénum, Madame la Présidente du Conseil général ainsi que les Verts vous invitent à l'apéro dînatoire.

Sabine REY

Merci Madame BETRISEY. Pour la forme, y a-t-il d'autres propositions ? Puisque tel n'est pas le cas et comme le prévoit le règlement du Conseil général lorsque le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à pourvoir, **Mme Daria MOULIN est élue tacitement à la présidence** du Conseil général pour cette dernière année de législature et je l'en félicite. Je lui cède la chaise et le micro. *(Applaudissements)*.

Daria MOULIN

Merci beaucoup Mme REY. Je garde ma chaise et je prends le micro. Merci beaucoup Maryse, merci beaucoup. Chers membres du Conseil général, chers collègues, chers amis. À l'aube de cette année qui conclut notre législature actuelle, je tiens à exprimer ma gratitude pour l'opportunité exceptionnelle de servir en tant que présidente du Conseil général. Consciente du privilège et de la responsabilité que cela représente, je réaffirme mon engagement envers le principe de collégialité et la mission collective qui nous animent, dans l'objectif de promouvoir le bien-être et le développement harmonieux de notre ville. Notre ville de Sierre, écrin de beauté naturelle, est entourée par des paysages de montagnes et de vallées qui non seulement embellissent notre quotidien mais nous rappellent aussi la chance que nous avons de vivre dans

un tel environnement. Parmi ces merveilles naturelles, le lac de Géronde et la forêt de Finges occupent une place spéciale dans notre cœur, offrant à la fois un refuge paisible et une source d'inspiration constante pour tous ceux qui cherchent à se connecter avec la nature. Ces lieux emblématiques reflètent l'importance de notre engagement envers la préservation de notre patrimoine naturel. L'année dernière, nous avons eu la chance de voir naître le nouveau parcours didactique et arborisé du Petit Bois, cette colline boisée qui offre une oasis de verdure au centre-ville dédiée à la biodiversité et à la détente. Je me réjouis de l'avènement d'autres initiatives similaires qui vont embellir et rendre notre ville encore plus agréable, tout en tenant compte des impératifs de protection de la biodiversité urbaine. Le tissu culturel de Sierre a été, au fil des années, enrichi par des festivals et manifestations qui, bien qu'ils n'existent plus aujourd'hui, demeurent vivants dans notre mémoire collective. Parmi eux, le Festival de la Bande Dessinée, le Sismics Festival et la Cour des Miracles ont marqué l'histoire de notre ville par leur originalité et leur capacité à unir les habitants. Ces événements, bien que révolus, continuent d'inspirer notre démarche culturelle et soulignent l'importance de notre participation active au dynamisme de Sierre. Aujourd'hui, nous avons encore de nombreuses raisons de nous réjouir du dynamisme culturel de notre ville. Le Théâtre Les Halles offre une palette diversifiée de spectacles innovants, se positionnant comme un lieu de rencontre privilégié pour tous. L'ASLEC, quant à elle, enrichit la vie de notre jeunesse, et pas seulement, par ses nombreuses activités éducatives et ludiques. Les festivals comme Dreamago, le Festival du Film Vert qui s'apprête à débiter ces prochains jours, Magimalice avec sa programmation théâtrale pour les plus jeunes, le Festival au Bord de l'Eau, Couleur Pavé, un rendez-vous estival incontournable, le Blues Festival, l'Hacienda, la Jazz Station, etc. continuent d'animer notre ville et de tisser des liens entre les résidents. Ces événements, parmi d'autres non mentionnés, attestent de la vivacité de notre engagement culturel. Mon parcours depuis mon arrivée à Sierre à l'âge de 13 ans, en quittant ma ville natale de Padoue en Italie, témoigne de mon engagement profond et continu envers cette ville et ses citoyens. Que ce soit à travers ma participation à des projets de développement local, notamment auprès de la Société de Développement de Muraz, ou mon engagement politique, mon objectif a toujours été de contribuer au bien-être de notre collectivité. Cet engagement, renforcé par ma volonté de bâtir un avenir prometteur pour les générations actuelles et futures, avec pour moteur mes trois filles, me motive à poursuivre mes efforts avec détermination et passion. En cette année significative, je suis honorée de m'engager à vos côtés pour continuer à œuvrer pour le bien de notre ville. Convaincue que notre travail collaboratif et notre esprit d'innovation seront les clés de notre réussite, je m'engage à tout mettre en œuvre pour répondre aux attentes de notre communauté. Poursuivons ensemble cette aventure avec engagement, passion et détermination, pour le bien-être de notre ville et de tous ses habitants. Merci à tous pour votre attention et pour votre engagement continu en faveur de notre belle ville de Sierre. (*Applaudissements*). Merci beaucoup.

b. Vice-présidence

Daria MOULIN

Nous pouvons maintenant passer au point 3b de l'ordre du jour, l'élection de la vice-présidence. Mesdames et Messieurs les chefs de groupes, j'attends vos propositions. M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci Madame la Présidente, félicitations pour ta toute récente élection au poste de présidente de notre Conseil général. Donc, Madame la Présidente, Madame et Messieurs les membres du Conseil municipal, chères et chers collègues. Tout d'abord, permettez-moi aussi de saluer l'arrivée de notre nouveau secrétaire communal, M. Benoît EMERY, et au nom du groupe PLR, je vous souhaite plein succès dans cette nouvelle fonction. Pour la vice-présidence du Conseil général, le groupe PLR a l'honneur de présenter Tony SABINO. Membre du Conseil général et du bureau depuis le début de la présente législature, Tony a exercé, durant l'année écoulée, la fonction de secrétaire. Tony SABINO est âgé de 42 ans ; il est célibataire, ce qui lui laisse beaucoup de disponibilité pour ses nombreux engagements professionnels, syndicaux, politiques et associatifs. Titulaire d'un master en sciences de l'éducation de l'Université de Fribourg, il enseigne actuellement à Fully. Tony est, par ailleurs, formateur à la Haute Ecole Pédagogique du canton de Fribourg. Sur le plan syndical, il a présidé le comité du district de Sierre de la SPVal, SPVal dont il a été membre du comité cantonal. Tony met surtout son engagement associatif au service de son village de Granges, en présidant la Stéphanie et en participant en qualité de vice-

président au comité de la Saint-Etienne. Le groupe PLR vous remercie de la confiance que vous voudrez bien lui accorder en l'élisant à la vice-présidence de notre Conseil général. Merci. (*Applaudissements*).

Daria MOULIN

Merci M. GERMANN. Y a-t-il d'autres propositions ? Puisque cela n'est pas le cas, comme le prévoit le règlement du Conseil général, lorsque le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à pourvoir, **M. Tony SABINO est élu tacitement à la vice-présidence** au Conseil général et je l'en félicite. Bravo. (*Applaudissements*). M. SABINO, souhaitez-vous prendre la parole ?

Tony SABINO

Je serai très bref. Merci beaucoup à Dominique pour cette présentation, merci à mes collègues de parti. Je remercie aussi mes collègues de bureau et tous les élus. Ça a été une année très chargée en tant que secrétaire, donc j'invite Daria à ne pas tomber malade cette année pour me laisser un peu me reposer. Merci beaucoup et bon plénum.

Daria MOULIN

Merci M. SABINO et bienvenue.

4. ADOPTION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE LA STEP DE GRANGES ET DEMANDE DE CAUTIONNEMENT POUR LA REHABILITATION DE LA STEP DE GRANGES

Daria MOULIN

Nous allons maintenant passer au point (5) 4 de l'ordre du jour, adoption des statuts de l'association intercommunale de la STEP de Granges et demande de cautionnement pour la réhabilitation de la STEP de Granges.

a. Rapport de la commission de gestion

Daria MOULIN

Je passe la parole au rapporteur de la commission de gestion qui, comme le prévoit le règlement du Conseil général, ne lira que les conclusions du rapport. M. ROBYR.

Fabien ROBYR

Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues. La commission de gestion, après analyse des documents fournis par la Municipalité, constate que ces documents sont complets et aptes à trancher la problématique qui est posée. Les statuts de 1971 de l'association se devaient d'être mis à jour. La révision proposée tient compte des modifications légales en vigueur, ainsi que de la Commune de Mont-Noble. Ces statuts permettent également à l'association de requérir en son nom une demande de cautionnement bancaire afin de pouvoir financer la rénovation de la STEP de Granges. Il découle de ce qui précède qu'une demande de cautionnement doit être avalisée par le Conseil général pour un montant de CHF 7'200'000.-. En conséquence, la commission de gestion propose au Conseil général :

- d'entrer en matière sur les objets proposés,
- d'accepter les statuts de l'association intercommunale pour la STEP de Granges dans leur version modifiée,
- d'accepter la demande de cautionnement pour la réhabilitation de la STEP de Granges pour un montant de CHF 7'220'000.-.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite une bonne continuation de plénum.

Daria MOULIN

Merci M. ROBYR.

b. Entrée en matière

Daria MOULIN

Nous pouvons maintenant passer à l'entrée en matière. La parole est au plénum. Quelqu'un souhaite prendre la parole ? Ah si pardon, Madame CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL.

Alors Monsieur le Président, Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, cher public. J'en profite pour souhaiter la bienvenue à M. EMERY, notre nouveau secrétaire municipal, certainement prêt à relever le challenge réalisé par Jérôme CRETOL dans la longévité et l'assiduité mise à exercer cette belle et néanmoins prenante fonction. Je remercie également Sabine pour cette énergique et active année de présidence et souhaite d'ores et déjà à Daria une année toute aussi passionnante avec plusieurs défis à la clé. Mes félicitations vont aussi à Tony, bien évidemment. Voilà, il est temps que je m'exprime maintenant sur le véritable sujet à l'ordre du jour. La révision des statuts coule de source et ne semble poser aucun souci particulier, notamment quant à la demande de cautionnement pour les travaux de réhabilitation de la STEP de Granges, même si la somme attribuée à notre Commune, plus de 7 millions tout de même et bien qu'échelonnée, reste coquette alors que dans un proche avenir, des travaux conséquents probablement tout aussi coûteux concerneront la STEP de Noës. La nécessité d'un tel investissement au regard de l'état des actuelles et vieillissantes installations, qualifiées à juste titre d'obsolètes, n'ayant quasi jamais été modifiées ne peut être que constatée, tout comme l'obligation de respecter les nouvelles normes environnementales plus restrictives. Vu l'aspect très technique des travaux envisagés et nos maigres connaissances en la matière, nous nous reposons sur le rapport détaillé et précis de la Municipalité ainsi que l'analyse faite par la Cogest que nous remercions. La réalité des faits laisse parfaitement comprendre que cette remise aux normes s'impose pour des installations qui sont indispensables pour une Ville alors que les travaux ne peuvent pas être repoussés plus en avant. Que dire de plus si ce n'est relever la majoration non négligeable des coûts, d'environ 45 % entre le premier et le second devis. Quant aux charges de fonctionnement, la hausse déjà estimée pour les années à venir – soit plus de CHF 150'000.-- ou 35 % - elle rend amers et nous restons surpris par ailleurs que des installations moins énergivores n'aient pas pu être privilégiées vu la situation. Sur l'aspect financier, la Cogest adhère pleinement à la demande de cautionnement permettant ainsi la réhabilitation de la STEP de Granges, rendant néanmoins attentifs la Commune - et ceci reste légitime - à anticiper la question de la répartition des frais avec Crans-Montana, pour ne pas se trouver dépourvus. La mise à niveau est donc impérative tant techniquement que juridiquement, les installations étant obsolètes. Par conséquent, notre groupe accepte d'entrer en matière, validera les statuts, tout comme la demande de cautionnement, tout en rejoignant la Cogest sur la question de la possible capacité d'emprunt de la Ville qui pourrait se dégrader avec cet emprunt et, par conséquent, des démarches à entreprendre rapidement avec la Commune de Crans-Montana. Merci de votre attention.

Daria MOULIN

Merci Mme CLAUSEN METRAL. D'autres membres du législatif voudraient prendre la parole ? M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci Madame la Présidente. Le groupe PLR a pris connaissance avec attention du dossier qui nous est soumis par l'association intercommunale pour la STEP de Granges demandant l'adoption de ses statuts et le cautionnement de la Ville de Sierre pour la réhabilitation de la STEP de Granges. Le groupe PLR soutient la garantie financière demandée de 7,2 millions de francs, jugeant nécessaire, et même urgent, d'entreprendre ces travaux indispensables à la mise aux normes et au fonctionnement de la station d'épuration. Les statuts de l'association sont très détaillés et très complets. Et malgré tout, nous devons formuler une remarque concernant le référendum facultatif tel qu'il est mentionné au chapitre V, en chiffres romains. La procédure définie à l'article 34 semble ignorer que l'une des Communes membres de l'association dispose d'un Conseil général. J'ose espérer que, conformément à l'article 70 de la loi sur les communes, les 2/5 de notre Conseil général pourront eux aussi - comme peut le faire le Conseil communal ou le 10 % des électeurs - demander un référendum facultatif. Cela dit, le groupe PLR accepte l'entrée en matière et votera le cautionnement de CHF 7,2 millions pour la réhabilitation de la STEP de Granges et nous accepterons également les statuts révisés de l'association. Merci.

Daria MOULIN

Merci M. GERMANN. Je donne la parole à M. REY.

Joël REY

Alors tout d'abord je souhaite, puisque c'est l'usage, la bienvenue à M. EMERY qui effectivement fait son baptême du feu ce soir en tant que nouveau secrétaire communal ; je lui souhaite plein succès et beaucoup de plaisir dans cette nouvelle fonction. Je félicite aussi Daria pour ton élection et je te souhaite, vraiment, beaucoup de plaisir pour cette année qui s'annonce riche, avec peut-être des plénums qui seront peut-être plus garnis au niveau de l'assemblée et peut-être qui... je ne dis pas que ce plénum ne suscite pas les passions, mais disons qu'il y aura peut-être, durant cette année, des plénums qui vont être vraiment très animés. J'aimerais aussi, quand même, féliciter Sabine. Vous savez il y a une année en arrière je présentais Sabine et quand dans ma présentation je m'étais engagé en disant que c'était une femme très compétente, qui allait mener cette présidence du Conseil général avec célérité et professionnalisme et ça me fait grand plaisir de voir qu'après une année je ne m'étais de loin pas trompé, parce que Sabine effectivement a su, durant cette année, mettre en place plein de choses avec le bureau du Conseil général et on a vraiment vécu une année sereine au niveau de l'organisation au niveau du bureau. Donc, Sabine, encore un grand merci pour cette année que tu as passée à la présidence. Et je souhaite aussi félicitations à mon collègue Tony SABINO pour son élection à la vice-présidence.

Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Le groupe le Centre s'est penché avec attention sur l'adoption des statuts de l'association intercommunale pour la STEP de Granges et la demande de cautionnement pour la réhabilitation de cette dernière. La STEP de Granges a été mise en service en 1976, c'est-à-dire il y a bientôt 50 ans. Il nous paraît évident, au vu de l'évolution de plus en plus restrictive des normes, notamment en ce qui concerne la récolte des micro-plastiques, que cette dernière doit être remise au goût du jour. Au niveau des statuts datant de 1971, il était aussi nécessaire de proposer une révision compte tenu des modifications légales en vigueur. Sierre se situe au cœur de la plaine et travaille donc de concert avec les Communes de Chalais, Grône, Lens et Mont-Noble concernant cette STEP. La requête qui nous est adressée concerne une demande de cautionnement à hauteur de CHF 7'200'000.-, c'est-à-dire qu'elle se situe hors du bilan et n'apparaît pas dans les comptes, mais fonctionne comme une garantie auprès de l'institut bancaire. La STEP de Noës est un peu plus récente, puisqu'elle date des années 90, mais devra aussi, à moyen terme, se mettre aux nouvelles normes et exigences. Notre groupe verrait d'un bon œil que ces 2 STEP, bien qu'indépendantes l'une de l'autre, développent au maximum des synergies entre elles afin, par exemple, de suppléer à un manque de techniciens. Mais ceci reste de la musique d'avenir, car dans ce genre de dossier, il vaut mieux avancer STEP by STEP (Rires). Le groupe le Centre remercie la commission de gestion pour son travail et accepte à l'unanimité l'entrée en matière.

Daria MOULIN

Merci beaucoup M. REY. D'autres prises de paroles ? Mme BETRISEY.

Maryse BETRISEY

Effectivement, comme il est d'usage, le groupe Vert souhaite la bienvenue à M. EMERY et à M. SABINO aussi, Daria c'est déjà fait. Madame la présidente du Conseil général, Monsieur le Président du Conseil communal, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues. Après lecture du rapport de la Cogest, que je remercie au passage, concernant l'adoption des statuts de l'association intercommunale pour la STEP de Granges ainsi que la demande de cautionnement pour la réhabilitation de ladite STEP, je serai brève, car tout a été dit par mes prédécesseurs, et je vais reprendre la dernière phrase du rapport : *les travaux projetés sont nécessaires à tous points de vue*. Bien sûr le groupe Vert accepte l'entrée en matière ainsi que l'adoption des statuts et de la demande de cautionnement. Je tiens quand même à faire un petit clin d'œil qui n'engage que moi ; à la lecture du Nouvelliste du 10 février de cette année, j'ai lu le titre suivant : « Granges, en service depuis 1976, la STEP intercommunale sera rénovée pour 37 millions ». Il ne manquait plus qu'à attendre le 28 février que le Conseil général de la Ville de Sierre officialise cette rénovation. Merci de votre attention.

Daria MOULIN

Merci Mme BETRISEY. M. MELLY vous avez la parole.

Blaise MELLY

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Président du Conseil municipal, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux. Je ne vais absolument pas être original en ce moment ; je vais commencer par féliciter évidemment la nouvelle présidente, le nouveau vice-président, le nouveau secrétaire communal et également expliquer brièvement pourquoi nous soutenons cette modification des statuts et ce cautionnement pour la STEP de Granges. Elle est en effet en service depuis presque 50 ans. Et à cet âge avancé – en tout cas pour une STEP - l'usure induit des problèmes de plus en plus fréquents. Les normes sont dépassées plus souvent qu'il ne le faudrait. Et en plus celles-ci sont constamment revues à la hausse. Dans ces conditions, de gros travaux sont inévitables. Le groupe UDC s'est donc penché sur ce dossier. Bien que n'ayant pas spécialement des connaissances techniques dans ce domaine, le projet nous a semblé faire sens. Nous ne voyons donc aucune raison de nous opposer à ces nouveaux statuts ainsi qu'à la demande de cautionnement qui s'élève à 7.2 millions de francs. Naturellement, il faut bien être conscient que l'amortissement des coûts de ces travaux augmentera les charges liées à cette STEP d'environ 40 % d'ici 2030. Ce poste de charge étant autofinancé, cette augmentation devra certainement être couverte par une augmentation de la taxe sur les eaux à évacuer. Cela ne semble pas évitable ; donc nous soutiendrons les deux objets à l'ordre du jour.

Daria MOULIN

Merci M. MELLY. Est-ce que la Municipalité souhaiterait prendre la parole ?

Pierre BERTHOD

Volontiers Madame la Présidente. Eh bien c'est à mon tour déjà de vous saluer, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, de saluer le public présent et le représentant de la presse. Et puis, à la suite des différents chefs de groupes, je tiens aussi à remercier (pour) le travail de Sabine REY durant son année de présidence et à féliciter Daria MOULIN pour son accession à cette fonction, Tony SABINO à la vice-présidence et à mon tour saluer officiellement l'arrivée au poste de secrétaire municipal de M. Benoît EMERY. Concernant les différentes interventions des chefs de groupes, et sur le dossier en tant que tel, je crois que tout a été dit. Je remercie la commission de gestion pour son analyse. Je crois que vous avez aussi, toutes et tous, pu prendre connaissance du contenu du message de la Municipalité et, juste par rapport à la remarque ou question de Dominique GERMANN, vous assurer que, bien évidemment, cette décision ne saurait se soustraire aux législations supérieures et que toute décision de votre plénum sera affichée aux piliers publics et soumise à un délai référendaire de 60 jours. Quant aux engagements financiers, vous l'avez aussi entendu de la part des chefs de groupes, c'est un engagement hors bilan. Ceci étant, les instituts bancaires prennent en compte les différents cautionnements, mais je peux vous assurer, la Ville de Sierre est classifiée par les instituts bancaires triple A, pour l'instant tout du moins. Donc je vous remercie pour votre bonne appréciation du dossier et pour les prises de disposition des différents groupes.

Daria MOULIN

Merci beaucoup Monsieur le Président. Nous allons pouvoir passer au vote. Messieurs Mesdames les scrutateurs, tenez-vous prêts, on va voter sur l'entrée en matière. Que les personnes qui sont favorables à l'entrée en matière lèvent la main. Mme MATTER. M. CORNUZ. Mme GENOUD. Mme BENEY. M. WIEDMER. Merci. Que les personnes qui refusent l'entrée en matière... ah oui, pardon, **l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité**, nous n'avons pas besoin de poursuivre dans le vote.

c. Discussion générale

Daria MOULIN

Du coup, nous allons passer à la discussion générale. Je vais passer en revue les différents articles, chapitre par chapitre. On va voter pour le titre premier, articles 1 à 8, les personnes qui acceptent... Non, est-ce qu'il y a des remarques sur cette partie ? Pas de remarque. Excusez-moi, j'apprends le métier. Titre II, articles 9 à 21, y a-t-il des remarques du plénum ? Ce n'est pas le cas, titre III, articles 22 à 25. Titre IV, articles 26 à 33. Titre V, articles 34 à 36. Titre VI, articles 37 à 41. Il n'y a pas d'intervention.

d. Votation finale

Daria MOULIN

Nous allons passer à la votation finale. Je demande aux scrutateurs à nouveau de se tenir prêts. Que les personnes qui acceptent les statuts lèvent la main. Mme MATTER. M. CORNUZ. Mme GENOUD. Et M. WIEDMER. **Encore unanimité**. Le Conseil municipal souhaiterait prendre la parole ? Non.

5. PROPOSITION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'ASSOCIATION DES ECOLES PRIMAIRES ET DU CYCLE D'ORIENTATION REGIONAL DE GRONE (AEPORG)

a. Rapport de la commission ad hoc « Nouveaux statuts de l'AEPORG »

Daria MOULIN

Merci, nous allons passer au point (6) 5, proposition des écoles et du cycle d'orientation de Grône AEPORG. Je passe la parole au rapporteur de la commission, M. GERMANN

Dominique GERMANN

Merci Madame la Présidente. Je lis donc les conclusions et recommandations de la commission : compte tenu de la nécessité de compléter et d'adapter les statuts de l'AEPORG de 2015 selon les propositions arrêtées par le Conseil d'administration de l'association et sur la base des informations complémentaires apportées par Mme Laetitia Massy, la commission ad hoc propose au Conseil général d'entrer en matière sur le texte qui lui est soumis et d'approuver les nouveaux statuts avec les deux modifications proposées au chiffre 6. Les membres de la commission ad hoc remercient Mme Laetitia MASSY pour sa disponibilité et pour les compléments d'informations apportés. Concernant la deuxième proposition de modification, il y a une petite coquille qui a été faite dans le texte, alors je me permets peut-être de lire le texte ? Après ? Merci Madame l'ancienne Présidente.

Daria MOULIN

Merci M. GERMANN.

b. Entrée en matière

Daria MOULIN

Nous pouvons passer à l'entrée en matière. La parole est au plénum. Quelqu'un souhaite prendre la parole ? Oui.

Blaise MELLY

Environ 65 élèves qui habitent sur la commune de Sierre étudient au CO de Grône. Celui-ci fait l'objet d'une collaboration intercommunale, réglée par des statuts. Les Communes de Chalais, Chippis et Grône ont décidé de travailler en commun, également au niveau primaire. Cela nécessite donc une révision des statuts. Pour la partie qui concerne la Commune de Sierre, cette révision est avant tout une mise à jour, sans grande conséquence. Cependant deux questions : la commission ad hoc propose deux amendements que nous pouvons absolument soutenir ; nous nous questionnons cependant sur la nécessité que toutes les Communes valident le même texte. Est-ce que les Communes ont été contactées, est-ce que le texte présenté a déjà été accepté par d'autres Communes, est-ce que cela nécessitera un retour en assemblées primaires ? Un second point nous a interpellés dans le message du Conseil municipal : celui-ci en effet note que toutes les charges sont réparties entre les Communes au prorata du nombre d'élèves. Il écrit : « *Cette répartition concerne également les transports scolaires, alors que bon nombre d'élèves de Granges se rendent à l'école à pied. Cette démarche participative est toutefois discutable. Pour quelles raisons chaque Commune n'assume-t-elle pas les coûts de transport de ses élèves ?* » Fin de la citation. En même temps, le Conseil municipal nous demande cependant d'accepter les statuts tels que proposés. Alors est-ce que ce paragraphe est un appel du pied pour que nous amendions ces statuts ? Pourquoi cette possibilité n'a-t-elle pas été évoquée lors de la rédaction des statuts pour arriver avec un texte que vous soutenez si vous ne soutenez pas cette partie parce qu'évidemment cela nous questionne que la Commune de Sierre paye pour le transport des habitants de Chippis, Chalais et Grône. Donc merci pour les réponses à ces questions.

Daria MOULIN

Merci M. MELLY. Est-ce que quelqu'un souhaiterait prendre la parole pour répondre ou... Ah oui, M. REY.

Joël REY

Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Le groupe le Centre a étudié la proposition des nouveaux statuts de l'association des écoles primaires et du cycle d'orientation régional de Grône, sous l'appellation AEPCORG. Pour rappel, la Commune de Sierre est partie prenante de cette association par rapport aux élèves de Granges qui sont en classés au cycle d'orientation régional de Grône. Cela concernait pour l'année scolaire passée 62 élèves. La Commune se doit donc de participer aux frais de ces élèves au prorata de son nombre. Le coût par enfant se monte à CHF 5'690.– par année. Ces statuts qui régissaient le principe de fonctionnement ont une durée de 20 ans et sont renouvelables de 5 ans en 5 ans. La mouture actuelle doit donc formellement être officialisée afin de garantir le bon fonctionnement de l'association. Notre groupe a jugé pertinents les 2 amendements proposés par la commission ad hoc, à savoir que les statuts peuvent être exercés indifféremment par des femmes et des hommes et qu'en cas d'absence du directeur, un de ses adjoints de direction assure son remplacement. Le groupe le Centre accepte à l'unanimité l'entrée en matière sur ces nouveaux statuts.

Daria MOULIN

Merci M. REY. Mme Isabelle CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Nous soulignons l'analyse précieuse faite par la Municipalité et la commission ad hoc, les remercions et rappelons que ces statuts concernent environ 63 élèves. Les amendements "cosmétiques" suggérés par la commission n'appellent pas grand commentaire. La simplification de l'article 9 amène une meilleure compréhension. Le sens initial reste-t-il identique, ayant plutôt compris que l'article faisait ressortir le possible et souhaité tournus entre les écoles primaires et le cycle d'orientation, en cas de remplacement ? A voir. La mouture présentée n'est somme toute qu'une continuité, une clarification dont la validation s'imposerait presque, avec autant d'années de saine collaboration intercommunale. Il subsiste toutefois des interrogations sur plusieurs aspects financiers. Nous partageons la réflexion de la commission sur le mode de répartition des charges proposé pour l'utilisation de la salle Recto Verso et autres installations sportives, un système « rodé » bien que ressenti comme « flou/complexe » alors que d'autres méthode plus « justes ou réalistes » auraient pu être probablement envisagées. Idem pour la question de l'amortissement et des intérêts des locaux scolaires tels que décrits à l'article 15, même si nous nous voudrions rassurés puisqu'un expert-comptable de Grône s'est penché sur cette question. *Quid* également des explications sur la répartition des charges 80/20 % et cette dédite due même en cas de dénonciation ordinaire de la convention, après 20 ans ? Curieux, bien que ce principe existait déjà. Pourquoi alors ne pas avoir profité de cette refonte pour évoquer une simplification ou modification des mécanismes de calculs notamment ? Par ailleurs, si la question de la répartition des frais de transport chagrine, épinglée tant par la Municipalité que la commission ad hoc, la différence de coût justifierait-elle à elle seule un refus, une renégociation ? Y réagir en rapatriant les élèves sur Sierre ne tiendrait pas la route : nous casserions des liens sociaux précieux alors que, sous l'angle pratique et financier, nous ne pourrions pas forcément assumer ce coup de tête qui plus est, après 50 ans de saine collaboration. Cela étant, accepter ces statuts c'est conserver pérenne une collaboration intercommunale de longue date, assurer aussi aux Grangeards la chance d'être scolarisés proches de leur lieu de vie et probables centres d'intérêts, ne l'oublions pas. C'est aussi accorder notre confiance dans les choix effectués par notre exécutif. Nous comprenons les explications fournies, acceptons les engagements pris puisqu'il reste difficile d'aller à l'encontre si ce n'est refuser les statuts présentés et exiger de nouvelles discussions au sein de l'association. Peut-être encore possibles d'ailleurs ? Dans ce sens, la Commune aurait-elle un « plan B », des informations à nous communiquer ? Finalement, vu le contexte et sauf vent de rébellion, il reste assez probable, que les statuts soient acceptés, avec ou sans les modifications suggérées par la commission ad hoc. Merci de votre attention.

Daria MOULIN

Merci Mme CLAUSEN METRAL. Mme BETRISEY.

Maryse BETRISEY

Cher toutes et tous. Au nom du groupe des Verts je remercie la commission ad hoc pour son travail et je vais être très, très brève. A la lecture du rapport, nous nous réjouissons d'un point, c'est que la révision 2023 adopte l'article 9 concernant le poste au sein de la direction de responsable de l'enseignement spécialisé ainsi que de tous les autres articles. Et comme précédemment, je reprends la conclusion qui stipule que compte tenu de la nécessité de compléter et d'adapter les statuts de l'AEPCORG, le groupe Vert entre en matière et accepte les nouveaux statuts.

Daria MOULIN

Merci Mme BETRISEY. M. GERMANN, vous voulez prendre la parole pour le groupe PLR ? Non, c'est bon. La Municipalité souhaiterait dire quelque chose ?

Pierre BERTHOD

Oui, volontiers Madame la Présidente. Bon déjà remercier effectivement (pour) le travail de la commission ad hoc, d'avoir analysé les statuts de la si joliment nommée et désormais fameuse AEPCORG. Concernant différentes interventions, je passerai la parole à notre collègue Laetitia MASSY qui est en charge du dossier, qui est membre du comité, mais vous dire déjà, selon mon appréciation en tous cas, c'est que toute modification que vous effectuerez sur les statuts seront soumis, eh bien, d'une part au comité et ensuite ça sera soumis aux Communes membres de cette association intercommunale et il sera de leur responsabilité de vérifier si ces modifications – somme toute mineures – devraient remonter dans leur législatif respectif. Je remercie tout de même la commission ad hoc pour la deuxième modification qui amène assurément une bien meilleure compréhension et une bien meilleure clarté que le texte qui vous a et qui nous a été proposé par l'association. Et je passe la parole à Mme MASSY pour d'autres compléments.

Et, oui, en préambule et entre parenthèses, sachez tout de même qu'avec les techniciens, nous allons deviser la réparation de la sonorisation de cette salle. Vous traiterez de ce point lors du budget de l'année prochaine : j'espère que vous nous soutiendrez dans une demande de rénovation de cette sonorisation de la Grande Salle de l'Hôtel de Ville. (*Rires*).

Laetitia MASSY

Merci Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues. Quelques informations supplémentaires : peut-être la première par rapport à la question de M. MELLY. Donc les statuts, il a été décidé lors de la dernière séance du conseil d'administration que ces statuts ne passeraient pas dans les autres Communes avant qu'ils soient traités par Sierre. En effet, Sierre est la seule de ces cinq Communes à disposer d'un Conseil général, qui a mis une commission au travail, qui a consacré du temps et évidemment qu'il y a beaucoup plus de chances – ou de risques, mais je pense que c'est une chance – d'avoir des modifications. Donc on s'est mis d'accord avant de les soumettre au Conseil général de Sierre qu'ils passeraient en juin dans les autres Communes. Donc toutes les modifications qui seront acceptées ce soir seront transmises au conseil d'administration lors de sa prochaine séance. Si elles restent d'ordre tel que proposé, il n'y a aucun risque qu'elles ne soient pas acceptées. Evidemment s'il y a des modifications plus importantes – par exemple sur les transports ou sur les 20 % restant – là il est évident qu'il y a d'autres Communes qui ne seront plus d'accord. Donc si les modifications sont telles que celles-ci ce sera transmis en juin avec les amendements de Sierre.

Concernant les autres questions, la question des transports en fait, c'est une Arlésienne ; on en a parlé, je pense, à peu près à toutes les séances depuis plusieurs années ; la réalité c'est que ce principe date du moment où on a décidé de créer le cycle d'orientation commun, il y a déjà fort longtemps. Ce principe de création d'un cycle commun entre plusieurs Communes, en fait, a nécessité le choix d'un lieu, une Commune site qui a investi pour faire les bâtiments et c'est ce qui explique aussi pourquoi il y a une part résiduelle importante à payer en cas de départ, parce que la Commune elle a dimensionné ces bâtiments pour accueillir toutes les Communes qui étaient prévues. De la même manière, pour faire passer – à l'époque, alors là je crois que plusieurs n'étaient pas nés et moi je pense que je n'étais pas née non plus – quand ils ont décidé de le faire là-bas, ce qui a été décidé pour faire passer un peu l'emplacement, que ça ne soit pas pile au milieu, il avait été décidé que les frais de transport se répartissaient entre toutes les Communes. C'est un principe qui est validé, qui est accepté, qu'on ne peut pas remettre en question comme ça, même si du côté de Sierre on trouvait un peu illogique du fait qu'on a en point de mire depuis Granges ce cycle de Grône et que ça paraît peu logique. Mais quand on creuse, qu'on comprend

un petit peu pourquoi ce principe a été admis... il ne fait pas non plus des montants phénoménaux, mais ça peut remettre en question certains éléments.

Concernant la durée de 20 ans, c'est une évidence que pour une telle collaboration on ne peut pas faire des collaborations pour quatre/cinq ans, construire des nouveaux bâtiments, rénover une salle de gymnastique et puis, tout d'un coup, n'avoir signé que pour cinq ans ; il faut avoir de la pérennité et ça je pense que c'est logique pour tout le monde. Par contre, on peut ensuite imaginer de quitter ce genre de collaboration. On ne peut pas comparer avec la Commune de Sierre qui accueille d'autres élèves d'autres Communes, parce que nous n'avons pas de cycle intercommunal. Nous avons le cycle sierrois qui accueille, par conventions, des élèves d'autres communes à qui on facture un montant forfaitaire, montant qu'on est d'ailleurs en train de revoir. Alors que le principe à Grône, quand on parle du cycle, c'est vraiment cinq Communes qui sont ensemble : à la fin de l'année, on divise tous les coûts en fonction du nombre d'élèves et ça veut dire qu'également – pour répondre à une autre de vos questions – que le montant, la manière de calculer elle s'est faite conjointement entre la Commune propriétaire du bâtiment et le conseil d'administration. Les grands principes ont été récemment revalidés et puis après il y a une redistribution qui se fait ; elle semble peut-être compliquée de l'extérieur, mais de l'interne ça fonctionne comme ça depuis pas mal de temps et ça fonctionne relativement bien.

Alors si je n'ai pas répondu à toutes les questions, je veux bien reprendre la parole tout à l'heure. Merci beaucoup.

Daria MOULIN

Merci Mme MASSY. Si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons pouvoir passer au vote quant à l'entrée en matière. Messieurs-Dames les scrutateurs... Que les personnes qui acceptent l'entrée en matière lèvent la main. Mme MATTER. M. CORNUZ. Mme GENOUD. Mme BENEY et M. WIEDMER. **Unanimité pour l'entrée en matière**, merci.

c. Discussion générale

Daria MOULIN

Nous passons donc à la discussion générale. Je vais passer en revue les différents articles des statuts, chapitre par chapitre, et je vous prie de bien vouloir faire les interventions au fur et à mesure. Alors chapitre I, dispositions générales, articles 1 à 5. M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Oui, la commission propose de mettre la phrase suivante dans les dispositions générales : **Toutes les fonctions mentionnées dans les présents statuts peuvent être exercées indifféremment par des femmes et des hommes.**

Daria MOULIN

Merci beaucoup M. GERMANN. Chapitre II, ah non, pardon... il y a un amendement, donc il faut voter l'amendement. Messieurs-Dames les scrutateurs... Les personnes qui sont favorables à cet amendement lèvent la main. Mme MATTER. M. CORNUZ. Mme GENOUD. Mme BENEY et M. WIEDMER. Unanimité, **l'amendement est accepté à l'unanimité**. Chapitre II, organisation, articles 6 à 10. M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci Madame la Présidente. Au nom de la commission, j'interviens à l'article 9.3, composition. La commission propose de modifier le texte comme suit : **En cas d'absence du directeur de l'AEPCORG, un des adjoints de direction désigné par le CA de l'AEPCORG assure son remplacement au sein du Conseil de direction.**

(pour remplacer) la phrase : (Si le directeur de l'AEPCORG – oui c'est dur à dire chaque fois - est issu du CORG, l'adjoint EP assume le remplacement du directeur et porte le titre de sous-directeur de l'AEPCORG. Inversement, si le directeur de l'AEPCORG est issu de l'EP, l'adjoint CO assume le remplacement du directeur et porte le titre de sous-directeur de l'AEPCORG).

Donc nous proposons de modifier par un texte qui nous paraît beaucoup plus simple et plus clair.

Daria MOULIN

Merci M. GERMANN. Nous allons voter pour cet amendement. Messieurs-Dames les scrutateurs, merci. Les personnes qui sont favorables à cet amendement lèvent la main. Mme MATTER.

M. CORNUZ. Mme BENEY heu, Mme GENOUD, je regardais du mauvais côté... Mme BENEY. M. WIEDMER. Suspens... Quelles personnes refusent l'amendement ? Levez la main. Personne. Les personnes qui s'abstiennent. Il faut que quelqu'un lève la main. Alors on va peut-être revoter, il va falloir revoter Messieurs-Dames... Les personnes qui sont favorables à cet amendement lèvent la main. Mme MATTER. M. CORNUZ. Mme GENOUD. Mme BENEY. Et M. WIEDMER. Cette fois on y est : **unanimité. L'amendement est accepté.** Nous passons au chapitre III, articles (11 à 8) 8 à 11, pas de prise de parole ? Chapitre IV, obligation de fréquenter le CORG, article 19, personne ne souhaite prendre la parole ? Chapitre V, dispositions finales, articles 20 à 22. Pas de prise de parole.

d. Votation finale

Daria MOULIN

Nous allons donc passer à la votation finale. A nouveau les scrutateurs, merci de vous préparer... Ah, oui, merci oui, premier jour de travail. Alors maintenant on va voter pour l'acceptation des statuts, non pas des statuts, si des statuts avec les amendements acceptés. Est-ce que les personnes qui lèvent la main sont d'accord ? Pour changer la formule... (*rires*). Mme MATTER. M. CORNUZ. Mme GENOUD. Mme BENEY. Et M. WIEDMER. **Unanimité.** Merci beaucoup.

6. POSTULAT INTERPARTIS « MOBILITE DOUCE QUOTIDIENNE »

a. Développement du postulat

Daria MOULIN

Nous passons donc au... maintenant je suis où, je suis perdue... Maintenant voilà, nous pouvons passer au point 6, postulat interpartis « Mobilité douce quotidienne ». Je passe la parole aux postulants, Mme BETRISEY.

Maryse BETRISEY

Madame la Présidente du Conseil général, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. Pour commencer, je tiens à remercier les chefs de groupes qui ont co-signé ce postulat interpartis pour leur disponibilité et leur écoute concernant la mobilité douce quotidienne. Quotidienne est le mot juste. Dans ce postulat, nous ne parlons pas du vélo loisirs au bord du Rhône un dimanche après-midi en famille, mais bien du vélo moyen de transport pour le travail, les courses en ville, pour aller chez le médecin ou chercher les enfants à la sortie des classes sierroises quand nous sommes en retard et qu'avec la circulation en ville, le prix et la complexité des nouveaux parcomètres, on a avantage à prendre le vélo plutôt que la voiture. La voiture, parlons-en. Ce postulat n'est pas contre la voiture mais pour une mobilité douce en ville. Pour reprendre la première phrase du postulat : l'année 2023 marquait l'entrée en vigueur de deux nouvelles lois dédiées à la mobilité douce quotidienne, tant sur le plan fédéral que cantonal. Mais je ne vais pas relire tout le postulat, vous l'avez déjà consulté dans vos groupes respectifs. Je vais par contre vous faire un bref historique en 3 points du projet de ce postulat :

1. Au printemps 2023 Provélo contacte les conseillers généraux concernant la mobilité douce quotidienne en ville de Sierre en nous invitant à une sortie. Plusieurs conseillers, de tous partis confondus, sont présents. A la fin de de cette sortie nous constatons qu'il y a un potentiel d'amélioration pour circuler en ville.
2. Les chefs de groupe de réunissent avec Provélo qui nous explique que la création d'un groupe technique vélo permettrait de travailler ensemble pour améliorer et faciliter l'intégration du vélo dans la ville en toute sécurité.
3. Nous sommes arrivés à la conclusion que le postulat nous a semblé la chose la plus pertinente pour continuer ce travail.

C'est pourquoi ce postulat demande la création d'un groupe technique vélo à Sierre, dont le but est de planifier et réaliser des mesures locales. Dans ce groupe technique, outre l'administration communale, le groupe serait composé *a minima* de représentants des cyclistes, de représentants des piétons, du Canton et de la Commune et se rencontrerait régulièrement. Je vous remercie de votre attention.

Daria MOULIN

Merci pour votre prise de parole. Quelqu'un d'autre prend la parole ? Les autres chefs de groupes ? Personne ? Mme Isabelle CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Ce postulat, appuyé par tous nos chefs, démontre par là même un certain intérêt pour le développement plus efficace de la mobilité douce sur Sierre ; une inquiétude ressentie, ceci sans dénigrer les efforts et travaux déjà effectués. La voiture reste un moyen de déplacement encore prisé, cohabitant trop souvent et difficilement, voire même dangereusement, avec les vélos, un mode de locomotion à part entière et en pleine expansion que nous nous devons de promouvoir et favoriser plus activement. Nous ne sommes plus autorisés à penser que seul l'accès à une piste cyclable au bord du Rhône - au demeurant bien appréciée - reste le souhait prioritaire de nos citoyens puisque le vélo est désormais urbain et familial. Si mettre en libre disposition des vélos, créer des parkings bien utiles et dispenser des cours de circulation en ville restent précieux, il est désormais primordial de réagir, interagir sur Sierre puisque notre réseau est ouvertement et publiquement qualifié de dangereux, lacunaire, mal connecté et morcelé et ainsi permettre à tout un chacun de traverser la ville de part et d'autre, en toute sécurité, celle-ci étant décriée. Hormis les résignés ou téméraires, beaucoup n'osent simplement pas utiliser leur vélo en ville et l'interdisent même à leurs enfants ; ceci sans parler des piétons et automobilistes qui font grise mine à l'approche d'un vélo. Un document présenté par Provélo fait référence à Sierre comme n'étant pas du tout recommandée pour la pratique du vélo. Une super publicité ! M. MÉTRAILLER, chargé de la mobilité douce à l'Etat du Valais, a souhaité qu'elle soit un réflexe pour tout déplacement inférieur à 5 km. Dans ce sens et pour que ne pas évoquer Sierre juste pour ses sympathiques quartiers, son soleil ou autres divertissements, apportons à notre réseau l'efficacité et surtout la sécurité tant attendue alors que la mobilité douce favorise également un aménagement public mieux approprié. Profitons également de l'impulsion donnée par les deux nouvelles législations sur la mobilité douce et soyons en adéquation avec les engagements pris pour limiter notre pollution et ainsi permettre de contribuer à ce que notre ville porte encore mieux son étiquette de « Sierre l'agréable ». Conscients que la configuration de notre ville ne permettrait pas forcément l'optimisation souhaitée des pistes cyclables, ceci ne doit néanmoins pas empêcher rapidement une nécessaire et active collaboration entre le dicastère compétent et l'association Provélo, comme le font d'autres villes voisines. Cette association « qui vit et pense vélo » n'est pas composée que de politiciens mais principalement de citoyens qui arpentent, appréhendent ce réseau cyclable au quotidien. Restons à l'écoute de leurs précieux et judicieux conseils. Préoccupés mais confiants, nous acceptons ce postulat, comptant sur une efficace collaboration entre la ville et Provélo ainsi que la création d'un groupe technique visant à renforcer la sécurité de tous les usagers de notre réseau. Merci de votre attention.

Daria MOULIN

Merci Mme CLAUSEN METRAL. D'autres membres du législatif souhaitent la parole ? Ça n'est pas le cas, je passe la parole à la Municipalité.

Pierre BERTHOD

Merci Madame la Présidente. Alors simplement vous dire qu'elle n'entend pas attaquer ce postulat. Si vous l'acceptez, il permettra à la Municipalité d'apporter les réponses à ce postulat et également les explications sur les projets réalisés, ceux qui sont en cours et ceux qui sont projetés. Il nous permettra également d'expliquer les complexités dans lesquelles nous nous trouvons pour améliorer certains secteurs et tronçons, tout en vous précisant notre mode de travail. Merci.

Daria MOULIN

Merci Monsieur le Président.

b. Votation

Daria MOULIN

Nous allons maintenant passer au vote. Messieurs-Dames les scrutateurs, parés. Les personnes qui votent en faveur du postulat interpartis Mobilité douce quotidienne lèvent la main. Mme MATTER. M. CORNUZ. Mme GENOUD. Mme BENEY. M. WIEDMER. Les personnes qui sont contre le postulat lèvent la main. Mme MATTER. M. CORNUZ. Mme GENOUD. Mme BENEY. Et M. WIEDMER. Des personnes s'abstiennent-elles ? Mme MATTER. M. CORNUZ... non, je ne vois pas de main levée, il n'y a pas d'abstention. Donc **le postulat est accepté à 41 voix pour et 9 voix contre.**

7. DIVERS

Daria MOULIN

Nous arrivons au dernier point de notre ordre du jour, aux divers. Donc, oui, il y a beaucoup de divers... alors je vais donner la parole à M. VOUARDOUX. C'est juste ? Excusez-moi, j'aurais dû donner... ouais, ce n'est pas grave, Monsieur le Président, je vous donne la parole ensuite.

Eric VOUARDOUX

J'aurais deux questions à poser. La première concerne la rue Centrale. Le fait qu'elle ait pu être bidirectionnelle, c'était une excellente idée, ça c'était vraiment un soulagement pour désengorger le passage devant l'Hôtel de Ville, mais nous rencontrons des problèmes systématiques liés à l'engorgement qu'elle provoque, cette bidirectionnalité. Ma question : y a-t-il une solution envisagée pour désengorger ce secteur ?

La deuxième question, c'est en rapport avec savoir s'il y a un avancement dans le cadre d'un projet de chauffage à distance. Si oui, quels quartiers seraient concernés ? Et quels en seraient les coûts ?

Merci d'avance.

Daria MOULIN

Est-ce que la Municipalité souhaite répondre avant que le président prenne la parole pour la Municipalité ? Enfin... répondre à cette question. Ou d'abord Monsieur le Président, peut-être vous voulez nous informer ?

Pierre BERTHOD

C'est comme vous voulez, Madame la Présidente.

Daria MOULIN

Je vous accorde la parole.

Pierre BERTHOD

On avait comme pratique... enfin, vous aviez comme pratique, qui était aussi plus facile et plus aisée pour moi et mes collègues, c'est qu'il y avait trois questions qui venaient du plénum, mais c'est vrai qu'il était de coutume que le président puisse donner quelques informations dans les divers. Ceci étant, je le fais volontiers après que mes collègues, s'ils le désirent, répondent aux deux questions de M. VOUARDOUX, comme ça on fait les choses un peu dans l'ordre. Sur la rue Centrale, c'est notre collègue Pierre KENZELMANN qui est en charge du dossier, complexe, de la mobilité au centre-ville ; vous l'avez bien compris, l'exécutif a décidé, suite à une décision du tribunal fédéral qui octroyait la levée de l'effet suspensif de d'ores et déjà couper la circulation ici sur la place de l'Hôtel de Ville ; ça génère – on en est bien conscient – une complexité sur la rue Centrale. L'entier du schéma de circulation du centre-ville est un serpent de mer compliqué avec des dossiers qui sont un jeu de dominos qui sont imbriqués les uns dans les autres et, vous le savez, avec un certain nombre de procédures et plutôt d'oppositions qui obligent les différentes instances judiciaires à se positionner. Et pour répondre plus précisément sur la rue Centrale, eh bien, nous attendons une décision définitive et ferme du tribunal fédéral suite à laquelle une évolution du schéma de circulation - ou plutôt des priorités - devra être mis, là aussi, à l'enquête. Ça sera aussi une mise à l'enquête qui pourra être soumise, finalement aussi, à opposition, mais qui devrait permettre finalement aux véhicules qui sont au nord de la rue Centrale d'avoir la priorité. Ça devrait théoriquement inciter les automobilistes à ne plus passer par Général-Guisan,

mais à passer par l'avenue des Alpes et je ne sais pas si ça fluidifierait le trafic ; ça ne solutionnera pas l'entier de la problématique du centre-ville, de loin pas ; je reviendrai après dans les informations de la Municipalité, mais, vous le savez, ce jeu de dominos, comme je viens de le dire, est compliqué. En l'occurrence, je ne sais pas si Pierre veut amener des éléments complémentaires ? Et puis pour le deuxième point, c'est volontiers que je peux passer la parole au conseiller en charge de l'énergie, Marc-André BERCLAZ, qui peut vous donner quelques informations.

Marc-André BERCLAZ

Merci Monsieur le Président, bonsoir à toutes et tous. Le chauffage à distance avance effectivement, le projet avance bien au niveau sierrois. Vous savez qu'un chauffage à distance, généralement, est composé d'une source de chaleur, en l'occurrence la source de chaleur renouvelable, donc c'est celle qui est émise et perdue par les usines d'aluminium qui se trouvent au sud de la ville ; et puis ensuite, il est composé également de centrales de chauffe relais qui permettent de faire face aux pointes en hiver lorsque la chaleur renouvelable ne suffit pas ou de débiter plus rapidement des projets. Pour ce qui concerne la source principale, évidemment, nous sommes tributaires de l'avancement des projets de ces usines qui sont elles-mêmes soumises à des contraintes énergétiques assez fortes puisque l'énergie coûte excessivement cher, donc elles cherchent à faire évoluer leur système, ce qui influe finalement sur l'avancement de notre projet. Par contre, on va commencer cette année par une des centrales relais à gaz. Alors on ne sera pas renouvelable pour commencer ; ça, ça va se faire à l'hôpital de Sierre et c'est le quartier autour de l'hôpital de Sierre qui sera – peut-être dans deux ans ou à la fin de l'année prochaine – déjà contacté par des commerciaux pour les gens qui ont de l'intérêt à modifier leur chauffage pour éviter de continuer sur des énergies renouvelables, et puis ensuite on va mettre en place le réseau. Les bureaux d'étude sont en train de travailler sur l'implantation du réseau dans la ville puisqu'il faut quand même... vous avez vu à Sion, peut-être, pour ceux qui se promènent à Sion, c'est un chantier permanent. Malheureusement, on ne peut pas éviter quand il faut enfouir des tubes... Pour ce qui concerne le financement, eh bien, c'est Sogaval qui finance les travaux. Donc tout ce qui est investissement direct n'est pas à la charge de la Ville de Sierre. Par contre, il y a des investissements connexes, bien sûr, qui surgissent lorsqu'on profite, lorsque les routes sont ouvertes, eh bien, on profite de changer d'autres réseaux qui peuvent appartenir à la Ville de Sierre. Mais il n'y a pas d'investissements directs du budget communal d'investissements dans le chauffage à distance.

Daria MOULIN

Merci beaucoup et merci pour votre flexibilité, Messieurs de la Municipalité. Je propose de passer maintenant aux informations de la Municipalité aux conseillers et on revient ensuite aux questions du plénum.

Pierre BERTHOD

Oui, merci Madame la Présidente. Alors je vais essayer d'être rapide, mais j'en ai, somme toute, quelques-unes des informations.

La première, c'est déjà vous donner un petit mot sur l'avancement des travaux de rénovation de la Barre de l'école de Borzuat. Alors dans quelques semaines, le gros œuvre sera terminé. En parallèle, les travaux d'électricité, de chauffage et de sanitaire se poursuivent. Prochaine étape, après la fin du gros œuvre, c'est l'isolation périphérique et la pose des fenêtres. Donc le chantier avance bien et malgré un recours, qui est réglé depuis, sur l'adjudication des fenêtres le planning est pour l'instant tenu. Mais il ne faut pas de mauvaises surprises pour que ce planning et ces délais de construction soient toujours en fonction du planning qui a été retenu initialement. Quant au budget, à ce jour, il est parfaitement (remercié) respecté et en cela j'aimerais remercier le service des constructions pour son parfait suivi du chantier.

La deuxième information, vous dire que la Ville de Sierre est intégrée, dès ce mois de mai, dans le programme cantonal de digitalisation nommé eConstruction. Après 9 communes pilotes pour la phase 1, la Ville de Sierre participe à 2^{ème} volée des Communes concernées. Concrètement, ce projet permet aux citoyens et aux professionnels de la construction de déposer leur demande d'autorisation de construire en ligne et de suivre l'avancement du projet. L'objectif majeur est d'uniformiser et de fluidifier la gestion de ces processus. Une information plus précise sera donnée auprès des professionnels de la construction pour les aider à appréhender cette nouvelle manière de faire, le tout se faisant sous l'égide et l'accompagnement du Canton. Je préciserais

qu'il est toujours, et qu'il sera toujours, possible également de déposer des demandes d'autorisations sous format papier.

Ensuite, troisième information qui concerne un projet sur la problématique du harcèlement entre pairs. Un projet cantonal a été lancé sur la région sierroise, avec des partenaires sierrois. Ce dispositif permet une prise en charge globale tenant compte de l'environnement du jeune dans toute sa complexité. Une permanence a été mise en place, les référents sont joignables par e-mail, QR code ou par téléphone. Pour les plus jeunes, un questionnaire est disponible auprès des médiateurs scolaires. Une campagne de communication est affichée dans les différentes écoles ainsi que dans les clubs sportifs et de nombreuses structures accueillant des jeunes. Tous les parents de la région ont également été informés par e-mail. Ce dispositif va être testé jusqu'à la fin de l'année scolaire. Il sera ensuite évalué. Une réflexion et des démarches seront également entreprises auprès et par des professionnels impliqués et des autorités en vue de la pérennisation de ce dispositif.

Je profite aussi de cette prise de parole aussi pour vous rappeler la prochaine séance d'informations à votre intention, donc du Conseil général, qui aura lieu mercredi prochain dans cette même salle à 19h00. Il sera question du pont de Beaulieu, sujet routier éminemment important pour notre cité.

Voilà, et avant de répondre à vos éventuelles questions et autres divers, j'aimerais également vous faire part de quelques considérations concernant le projet de Condémines. Alors, vous avez, via le bureau, pu lire la réponse que j'ai adressée à un citoyen qui a interpellé le législatif, puis l'exécutif. Cette réponse est suffisamment exhaustive et je ne veux pas me répéter. Mais juste vous dire que, oui, ce projet est très attendu par certains, moins par d'autres ou alors il est attendu au tournant comme on dit. Dès lors et depuis le début, nous désirons vraiment vous proposer un dossier consolidé, pas au stade de la mise à l'enquête s'entend, mais suffisamment abouti pour que nous puissions tous l'analyser en toute connaissance de cause. Cela prend du temps, mais l'accord cadre qui nous lie avec les parties privées a été signé – je me permets de le rappeler – en avril 2023, il y a moins d'une année. Alors depuis un immense travail est en cours et, contrairement à ce que semblent penser certains, un projet de patinoire et de nouveau quartier ça ne tombe pas du ciel et encore moins sur un plateau d'argent. Dès lors je vous remercie de votre patience, relative, et je vous informe que nous avons, avec nos partenaires, l'objectif de transmettre les éléments pour analyse courant du printemps. Et le printemps, vous le savez, il commence le 21 mars et il court jusqu'au 21 juin. Je dis ça parce que des fois je ris un peu jaune lorsque j'entends ou que je lis dans la presse certains indiquer quand le Conseil communal ou quand le Conseil général traitera ce dossier. Alors on entend de tout. Mais sachez, et je l'ai aussi dit à plusieurs reprises, que chaque instance de cette Commune prendra d'une part le temps nécessaire et, d'autre part, tant l'exécutif que le législatif sont souverains dans la décision des mises à l'agenda. Alors c'est vrai que c'est un peu pénible peut-être que d'imaginer que nous devons traiter ce dossier en année électorale, mais c'est ainsi. Et je vous invite, tous, à ne pas nous laisser prendre par la pression du temps ou d'ailleurs par quelque type de pression que ce soit. Je conclus en vous indiquant qu'une fois l'aval des parties privées obtenu, nous désirons, dans les meilleurs délais, entamer une discussion avec une délégation du législatif, j'imagine du bureau, chefs de groupe et présidents de commissions pour réfléchir ensemble au bon processus décisionnel qui nous attend.

Voilà, Madame la Présidente, merci à tous de votre écoute et à disposition pour vos éventuelles questions.

Daria MOULIN

Merci Monsieur le Président pour ces informations. La parole est de nouveau au plénum.
M. ROBYR.

Fabien ROBYR

Merci Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs en vos titres et fonctions. Vous le savez, la Ville de Sierre en tant qu'autorité politique, administrative, se doit de rendre quotidiennement nombre de décisions de nature juridique dont la validité est strictement conditionnée au respect des conditions légales. Or, il a pu m'apparaître, aussi bien dans le cadre de mes activités professionnelles que dans mes engagements annexes, qu'un certain manque de dextérité juridique a pu conduire à l'annulation de certaines de ces décisions, notamment pour vice de forme. Par exemple, certaines décisions ont été rendues sans motivations, en fait ou en droit, ce qui implique que ces décisions sont nulles et sans effets. Cette situation peut être dommageable à la Ville en tant que cette situation représente le volet visible de sa politique à l'égard de ses

administrés et de ses partenaires. Ma question est la suivante : la Ville de Sierre pourrait-elle, envisage-t-elle de se munir d'un conseiller juridique qualifié à son service, afin de s'assurer en amont de la validité des décisions qu'elle rend ? Je vous remercie pour votre attention.

Daria MOULIN

Merci M. ROBYR. D'autres prises de paroles au plénum ? Personne d'autre ne souhaite prendre la parole ? Dans ce cas pour répondre ?

Pierre BERTHOD

Oui, oui, je peux tenter d'amener une réponse à M. ROBYR qui, de par ses fonctions professionnelles actuelles, est aussi soumis au secret de fonction, j'imagine. Mais vous dire que, vous voyez, peut-être que le problème du monde dans lequel on vit, c'est qu'il y a beaucoup trop de juristes aussi. (*Rires*). Si vous voyiez la complexité de certains dossiers, eh bien, nous qui sommes engagés en politique... des fois les bras m'en tombent. Alors croyez bien que nos services travaillent au mieux dans leurs compétences-métiers et que, depuis des années, la Ville de Sierre a opté pour des conseils juridiques. Jusqu'à présent elle a « tenu le coup » et n'a pas engagé un juriste au sein de l'administration. C'est une question qui revient chaque tant de temps ; mais par contre, ça ne nous empêche pas de prendre des expertises auprès d'avocats, de juristes de la place, en fonction des dossiers et en fonction des compétences spécialisées de chacun de ces juristes. Principalement, il s'agit de droit des constructions où il y a souvent des recours sur des décisions administratives ; il y a souvent des litiges de voisinage, par rapport à des décisions qui sont prises. L'aménagement du territoire est un autre sujet complexe et des fois, je ne peux que vous dire, futur maître ROBYR, qu'eh bien finalement peut-être que vous postulerez à cette fonction, mais je ne sais pas si c'est bien d'avoir un juriste. Quand on en aura un, peut-être qu'il en faudra deux et puis que tous les courriers qui sortiront de la Ville passeront sous les fourches caudines de la vérification juridique. Des fois, j'en appelle un petit peu au bon sens, mais ça c'est un vœu de plus en plus pieux. Non, vous dire que j'entends votre souci ; vous voyez, dans le bureau dans lequel vous êtes employé, sûrement des dossiers... Je ne crois qu'on ait un taux qui soit à ce point exécrable de dossiers avec des vices de forme, mais à nouveau l'évolution normative, l'évolution juridique sont toujours plus rapides, obligent les services à se maintenir à jour, d'avoir des veilles stratégiques, des veilles sur l'évolution légale, c'est un gros travail, mais c'est un travail de singe des fois. Et là, moi - c'est le président qui parle - je ne suis pas juriste, mais des fois j'aimerais mieux que les gens de l'administration travaillent au concret et puis ne passent pas des heures à devoir répondre – pardon du terme – des arguties juridiques. Et puis, des fois, vous le savez comme moi, les avocats défendent leurs clients et puis nous on tente de défendre l'intérêt général. Et c'est souvent ça qui crée un peu des soucis. Voilà, c'est une réponse éminemment politique, vous ne m'en tiendrez pas rigueur, je l'espère, et n'y voyez pas non plus un désintérêt, au contraire, on est évidemment conscients de la nécessité d'être très pointus sur les décisions qu'on prend et de leur impact finalement par la suite et puis de l'intérêt que les avocats et les juristes portent à nos décisions administratives. Mais ça vous fait du boulot aussi, c'est bien.

Daria MOULIN

Merci Monsieur le Président. Si personne ne veut prendre la parole dans les divers, nous allons pouvoir donc clore cette séance : il est 19h25. Je tiens à tous vous remercier pour la bonne tenue de cette soirée, merci d'avoir pris avec humour et patience mes quelques petites erreurs. Je remercie Mme Elisabeth MARCHETTI pour son travail et pour la tenue du PV de cette assemblée, ainsi que M. ZUFFEREY pour la préparation de la salle et le service de l'apéritif. C'est l'heure de l'apéro !

Fin de la séance : 19h25.

Conseil général de Sierre

La présidente :

Daria MOULIN



La secrétaire :

Sabine REY



Abréviations :

PLR	:	parti libéral-radical
UDC	:	union démocratique du centre
Cogest	:	commission de gestion
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme
CDD	:	commission du développement durable
AEPCORG	:	l'association des écoles primaires et du cycle d'orientation régional de Grône
SPVal	:	société pédagogique valaisanne